déposé le 6 mars 2013

Projet de décision du groupe Verts :

Pour une adhésion de la Ville de Morges au « Comité Mühleberg illimité Non »

Tous ceux qui ont « des yeux pour voir et des oreilles pour entendre » le savent : un accident nucléaire majeur provoque une catastrophe écologique et sanitaire d'énorme ampleur, sur un rayon de plusieurs dizaines voire centaines de km, et sur un horizon temps incontrôlable : 10 à 30 ans pour voir se multiplier certains cancers, des terres agricoles incultivables et des zones inhabitables pour des décennies, sans préjuger de conséquences écologiques, économiques, sociales et sanitaires à bien plus long terme.

Tous ceux qui ont « des yeux pour voir et des oreilles pour entendre » le savent aussi : la **centrale nucléaire de Mühleberg**, un réacteur dit « de 1ère génération » mis en service en 1972, est d'une conception obsolète et d'une sécurité plus que chancelante. De nombreuses fissures ont été détectées jusque dans le manteau du réacteur, de nombreuses pannes, officiellement minimes, ont émaillé l'existence de cette installation. Le barrage du Wohlensee, situé à 1'300 m en amont de la centrale, est vieux de 90 ans…

Pourtant, à fin 2009 le **DETEC** – Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications – accordait une autorisation d'exploitation *illimitée dans le temps*, sur demande des Forces motrices bernoises. Plus de 100 voisins immédiats ont alors déposé un recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral. En février 2010 naissait le « Comité Mühleberg illimité Non », visant à soutenir financièrement et moralement ces recourants.

En mars 2012, puis à nouveau en juin 2012, le **Tribunal Administratif Fédéral** donnait raison à ces derniers. Sa 2e décision annulait la décision du DETEC et fixait aux FMB un délai au 28 juin 2013 pour une éventuelle autorisation fondée sur une nouvelle demande comprenant enfin un *concept exhaustif d'entretien*. Faute de quoi, l'autorisation d'exploiter cette centrale nucléaire expirera à cette date. (Cette décision fait actuellement l'objet d'un double recours auprès du Tribunal fédéral.)

Voici un extrait de la décision du TAF : *« On ne saurait continuer à exploiter une centrale "à vue", qui est déjà depuis si longtemps en service, en ne se fiant qu'à la surveillance en cours. La mise à niveau progressive de l'installation sans concept global, comme cela s'est effectué jusqu'à présent, ne donne satisfaction ni sur le plan de la sécurité juridique ni sur le plan économique et de plus n'assure pas la sécurité.»*

Bien sûr, cela se passe loin de Morges. Enfin, loin… moins que Fukushima n'est éloigné de Tokyo, par exemple. 75 km, c'est l'affaire de 3 h pour une brise modérée de 25 km/h… Les effets de radiations émises à fortes doses à Mühleberg se feraient immanquablement sentir chez nous. **Nous ne pouvons pas nous laver les mains** de ce problème, nous qui sommes – Conseil communal et Municipalité confondus – élus pour prendre soin de notre ville.

D'autres autorités publiques l'ont compris avant nous : par exemple les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne – pour les plus grandes – ; ou de Bienne, Delémont, Renens, Onex, Vernier pour d'autres ville romandes.

Par ces lignes, la Ville se joint à ces protestations en adhérant au « Comité Mühleberg illimité Non », et manifeste ainsi publiquement son rejet d'une politique menant à faire courir à nos habitantes et habitants un danger certes de probabilité faible, mais de portée incalculable en cas d'accident grave.

Philippe Beck

Yvan Christinet